

## UTILISER UN SERVICE DE VISIOCONFÉRENCE DANS UN CADRE DE CONFIANCE MAÎTRISÉ



### CLASSE VIRTUELLE

Depuis la rentrée scolaire 2022, la plateforme ministérielle propose un service de classes virtuelles garantissant une utilisation conforme au RGPD. Devenu l'outil de visioconférence de référence, il est accessible à tout personnel de l'Éducation nationale depuis la rubrique *Ma structure* du portail *Apps éducation\**.

Un lien direct vers ce service de classes virtuelles peut être ajouté dans l'ENT des établissements. Cependant, les enseignants devront se connecter avec leurs identifiants académiques.



S'identifier avec  
Authentification  
Éducation Nationale

\* Lien direct pour Classe virtuelle 2d degré : <https://cv-idf-2d.apps.education.fr>

## CRÉER UNE SALLE DE COURS AVEC UN ACCÈS RESTREINT

### Mes salles de cours

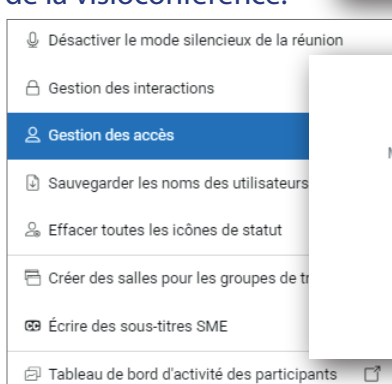
+ Créer une salle de cours vous permet de conserver les réglages et le lien de la salle.



### CRÉER UNE SALLE D'ATTENTE

Activer l'option *Salle d'attente* permet de placer en attente les participants lorsqu'ils rejoignent la salle de visioconférence. Leur accès devra être validé par l'organisateur ou un modérateur de la visioconférence.

Il est possible d'activer ou de désactiver la salle d'attente en cours de visioconférence, depuis le menu *Gérer les utilisateurs*, puis *Gestion des accès*. La salle d'attente correspond à l'option *Demander au modérateur*.



### INVITER LES PARTICIPANTS

Copier l'adresse pour *inviter les participants*. Attention à ne pas sélectionner le lien à transmettre aux modérateurs.

Transmettre le lien de préférence par messagerie. On évitera la communication sur une plateforme ouverte à un large public.

Demander aux participants de ne pas communiquer le lien de la visioconférence.

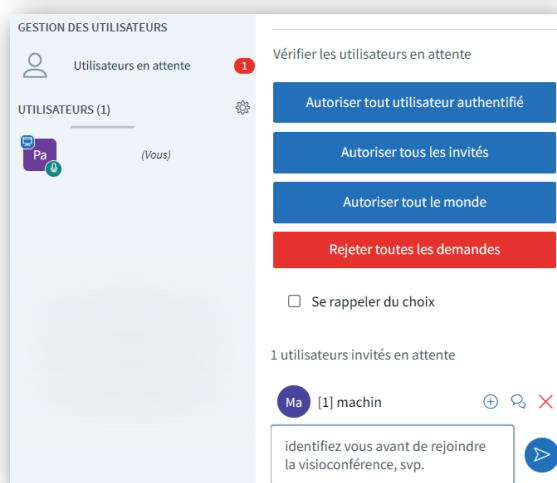


### ACCEPTER LES PARTICIPANTS IDENTIFIÉS

Demander aux participants de s'identifier avant de rejoindre la visioconférence.

Dans *GESTION DES UTILISATEURS*, vérifier les utilisateurs en attente. Autoriser les utilisateurs identifiés et rejeter ceux qui ne respectent pas la consigne d'identification.

Il est possible d'envoyer un message individuel à chaque utilisateur en attente.



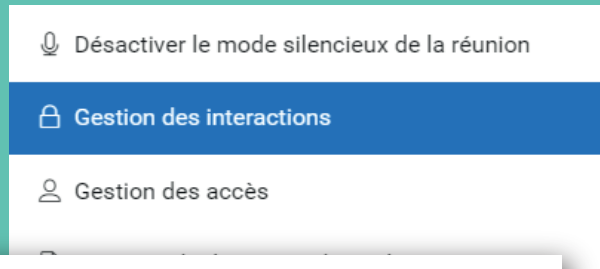
## GÉRER LES PERMISSIONS DE LA VISIOCONFÉRENCE POUR LIMITER LA COMMUNICATION DES PARTICIPANTS

Les permissions peuvent être définies à la création de la salle de cours. Il est également possible de les ajuster en cours de visioconférence.



### GESTION DES INTERACTIONS

Dans le menu de gestion des utilisateurs, accéder au menu *Gestion des interactions* pour limiter la communication des participants en verrouillant ou activant les différentes fonctionnalités.



Ainsi, on peut interdire à l'ensemble des participants :

- de partager leur webcam
- de voir les webcams des autres participants
- d'utiliser leur microphone
- d'accéder à la discussion publique
- d'écrire des messages privés
- d'accéder aux notes partagées
- de voir les autres participants dans la liste des utilisateurs



## EXCLURE UN PARTICIPANT AYANT UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ



En cliquant sur le nom d'un participant, il est possible de *Retirer l'utilisateur* en cas d'usurpation d'identité ou de comportement abusif.

Cette action n'a aucune incidence pour les autres participants.

